

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021**

PRESENTS : Pierre TIXIER, Lucette PEIGNY, Jacqueline LAMBERT, Thierry GUILHEN, Jeannine COUSSON, Vincent BARRIER, Éline CANZONERI

EXCUSES : Stéphanie LE NAOUR a donné procuration à Jacqueline LAMBERT, Benjamin PREVOST

ABSENTS : Dominique JAFFEUX

1) Choix des entreprises pour les travaux de voirie forestière suite à l'appel d'offre

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie forestière ont fait l'objet d'une publication dans le cadre d'un appel public à concurrence, l'annonce a été publiée le 16 juillet 2021, les entreprises candidates devant rendre leur offre avant le 13 août 2021 à 12 heures.

Au terme échu, 3 entreprises avaient répondu à l'annonce, la commission d'appel d'offre s'est réunie le mardi 31 août 2021 à 11 heures dans la salle du conseil en présence de Éric DELBEE, maître d'œuvre.

L'ensemble des lots comportait au moins une offre, les critères d'analyse étant les suivants :

- prix des prestations
- mémoire justificatif
- délais prévisionnel et personnel mis à disposition sur le chantier.

Après analyse des offres d'après les critères établis l'entreprise la mieux classée est MONTEIL/COLAS dans sa variante avec un montant d'offre à 75 879.30 €.

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise choisi par la commission d'appel d'offre après analyse pour la réalisation des travaux de voirie forestière et autorise Mr le Maire à signer les marchés.

2) Décision modificative budgétaire service de l'eau

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le virement du compte 658 charges diverse de la gestion courante budgété 1500 € écriture 161.28 € (analyses eau) au compte 673 titres annulés sur exercice antérieurs) pour facture 2020 compteur eau de GILBERT Marc, décédé le 4 décembre 2019.

3) Travaux modifications salle des fêtes/mairie : nécessité d'un rapport de vérifications réglementaires après travaux en vue de la commission de sécurité

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'avis défavorable émis par la commission de sécurité. Depuis 2009 où des travaux pour la salle de préparation de repas ont été réalisés, la salle des fêtes/médiathèque est regroupée avec la mairie au sein d'un même établissement.

Une demande de modification de classement d'un établissement recevant du public (ERP) a été acceptée par la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;

Mais avant ce nouveau classement et une visite de réception de l'autorisation des travaux demandés, il faut faire réaliser un RVRAT par un organisme agréé.

La société SOCOTEC qui nous a déjà établi deux notices de sécurité a envoyé une offre d'un montant de 960 €.

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité, d'accepter l'offre de la société SOCOTEC et autorise Mr le Maire à signer le devis.

4) Délibération actant les conclusions de l'étude diagnostique AEP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la réunion de présentation de l'étude élaborée par la société SECAE et ses conclusions sur les réseaux d'alimentation en eau potable.

Dans sa partie 4, un schéma directeur et une programmation de travaux sont présentés.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver les conclusions du bureau d'étude.

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité, d'approuver les conclusions du bureau d'étude SECAE et son schéma directeur concernant un programme de travaux sur les réseaux d'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Maigner.

5) Questions diverses

- Journée citoyenne du 2 octobre : réfléchir aux différents ateliers et voir où il y a des creux à combler dans les chemins communaux
- Rentrée scolaire : Jacqueline LAMBERT et Lucette PEIGNY font un compte-rendu des décisions prises par la commission sociale communale : proposition d'un bon d'achat d'une valeur de 15 € pour les primaires, de 20 € pour les collégiens et de 25 € pour les lycéens à la librairie de Pionsat.
- Vincent BARRIER a fait le point sur le recensement des zones humides par le SMADC. La consultation sur le terrain est terminée, les cartes seront remises fin septembre en mairie et seront consultables pendant un mois.
- Pierre TIXIER fait part de dépôts sauvages de gravats



[Handwritten signature]